

FICHE THÉMATIQUE

Gagner la paix en Israël-Palestine

Version du 11 mars 2024

1. Situation en mars 2024

Le 7 octobre 2023, le Hamas a lancé des attaques terroristes dans le sud d'Israël contre des kibboutz, des bases militaires et un festival de musique à Réïm.

- En une journée, plus de 373 soldats et 695 civils Israéliens, 71 ressortissants étrangers ont été tués. Cette attaque constitue la plus grande tuerie de personnes juives et israéliennes 1945. Le plus gros contingent étranger correspond aux 42 Français-es tués. Le 7 février, un hommage leur a été rendu par la République aux Invalides [[Wikipedia](#)].
- Des crimes sexuels (viols et agressions sexuelles) ont été réalisés par le Hamas d'après une mission de terrain et un rapport de l'ONU [[Mediapart](#)].
- 240 personnes ont aussi été prises en otage dont 32 enfants. 5 otages ont été libérés rapidement puis 105 autres personnes pendant la trêve qui a duré du 24 au 30 novembre en échange de la libération de centaines de prisonniers palestinien-nes. Des dizaines d'otages sont morts dans les bombardements, des suites de leurs blessures ou tués par le Hamas. Trois d'entre eux ont été tués par Tsahal alors qu'ils brandissaient un drapeau blanc [[Courrier international](#)]. On ne sait pas combien d'otages sont encore vivants.

Suite à ces attaques, l'Etat d'Israël a répliqué. Il avait tout à fait le droit de se défendre face au Hamas. Mais il l'a fait de manière disproportionnée, au regard du droit international, et indiscriminée ciblant les militaires du Hamas mais aussi des civils et l'ensemble des infrastructures. Les bombardements et la destruction de la bande de Gaza a fait au moins 30800 morts [chiffres du Hamas qui correspondent aux estimations a minima des ONG et de l'ONU].

- Mais les survivants ne sont pas épargnés : privés d'eau, de nourriture, de médicaments, d'électricité, d'un toit, d'école depuis des mois. Les terres agricoles, les maisons, les infrastructures, les églises et les mosquées, les écoles et même la quasi totalité des hôpitaux et des centres de santé ont été systématiquement détruits ou saccagés. Les deux usines de dessalement du sud de l'enclave tournent à moins de 1% de leur capacité [[Le Monde](#)]. La bande de Gaza est devenue un champ de ruines.

- Les journalistes ont été des victimes directes de ce conflit puisqu'au moins 103 d'entre eux ont été tués et souvent ciblés [[Reporter Sans Frontières](#)]. Comme Israël refuse les visas des journalistes internationaux pour entrer à Gaza, l'opinion publique internationale ne peut plus savoir ce qui se passe pour de constater l'ampleur des dégâts humains et matériels et conserver des preuves des crimes hormis par le témoignage des soignants et des personnels humanitaires encore sur place.
- L'aide humanitaire est bloquée ou filtrée drastiquement aux postes frontières. Des enfants commencent à mourir de faim et de déshydratation [15 enfants décédés au 5 mars 2024 selon le Ministère de la santé du Hamas]. Au Nord de Gaza 1 enfant sur six de moins de deux ans est en état de malnutrition aiguë [Action contre la Faim]. Les camions d'aide humanitaire sont pris d'assaut par une population affamée. Le 29 février, 110 personnes cherchant à se nourrir sont mortes dans un carnage dont la responsabilité doit probablement être attribuée à Israël [[Mediapart](#)].
- Israël prépare une offensive à Rafah, à l'extrême-sud de la bande de Gaza où ont été déplacés et massés par l'armée israélienne un million et demi de Palestiniens.

Israël accuse sans fournir aucune preuve l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient [UNRWA *United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East*] d'avoir embauché 12 (puis 450) terroristes du Hamas. L'UNRWA gère les hôpitaux et l'ensemble des écoles dans les Territoires occupés depuis 1949. D'importants donateurs dont les États-Unis et l'Allemagne ont alors suspendu leurs contributions financières mettant en difficulté cette agence de l'ONU et l'organisation de l'aide humanitaire. A contrario, le commissaire de l'UNRWA Philippe Lazzarini a raconté que des employés de son agence auraient été victimes de torture et de mauvais traitements [[Le Monde](#)].

Des négociations impliquant l'Égypte et le Qatar et visant un cessez-le-feu, le retrait des troupes israéliennes de la bande de Gaza, le retour des déplacés, la libération des otages contre un échange de Palestiniens détenus, l'acheminement de l'aide humanitaire ont échoué.

2. Les réactions française et européenne

Après avoir reconnu à Israël le droit inconditionnel de se défendre suite aux massacres du 7 octobre, la France a progressivement mis en valeur l'importance du respect du droit international humanitaire par l'ensemble des parties, y compris par Israël. Ce changement de ton s'est traduit par le vote français en faveur de la [résolution de l'AG ONU du 12/12/2023](#) appelant à un cessez-le-feu à Gaza. Cette position en faveur du cessez-le-feu est constamment répétée depuis. Emmanuel Macron a dit [directement à Benjamin Netanyahu](#) le 14/12/2024 son opposition à toute intervention terrestre israélienne à Rafah, ajoutant que "le bilan humain et la situation humanitaire étaient intolérables et [que] les opérations israéliennes devaient cesser". Ce rééquilibrage de la position française a valu à Paris d'accueillir des négociations sur une trêve à Gaza à la fin du mois de février. [Stéphane Séjourné tient cette ligne du](#)

[respect du droit humanitaire international](#) mais, malgré l'ordonnance en ce sens de la Cour internationale de justice du 26/01/2024, refuse d'employer le mot "génocide" concernant la guerre israélienne à Gaza.

La position de la France a pu paraître très conciliante avec la réaction disproportionnée d'Israël sur la bande de Gaza allant jusqu'à être mis en doute par ses propres diplomates [[Le Monde](#)]. En tout état de cause, la France n'applique pas la même fermeté diplomatique, économique pour condamner les crimes de guerre, démontrés, comme elle a pu le faire en d'autres occasions, notamment contre la Russie lors de la seconde invasion de l'Ukraine en février 2022.

La France et l'Union européenne ont maintenu leurs financements auprès de l'UNRWA et l'UE a même prévu de les augmenter en passant de 82 à 150 millions d'euros pour 2024 [[Commission Européenne](#)].

3. Notre ligne politique

Un principe : une vie vaut une vie ! Nous condamnons l'ensemble des morts civils qu'ils soient issus des attentats terroristes du Hamas le 7 octobre et des représailles indiscriminées d'Israël. Jamais la mort de femmes, d'enfants et d'hommes civils et innocents ne peut être justifiée.

La France doit utiliser l'intégralité de ses leviers dans le respect du droit international pour arrêter cette politique de vengeance. La France doit faire pression pour l'adoption d'un cessez-le-feu immédiat et définitif, la reconstruction des infrastructures, la libération des otages encore vivants et le retour des déplacés. Une action peut être menée notamment auprès de l'assemblée générale des Etats parties de la Cour pénale internationale afin que son procureur publie des mandats d'arrêt contre les principaux responsables israéliens et membres du Hamas des massacres commis depuis le 7 octobre. Cela aurait pour intérêt de mettre ces responsables hors-jeu politiquement, afin qu'ils laissent place à d'autres responsables politiques plus modérés et plus aptes à s'engager dans un processus de paix.

Notre pays doit faire pression au niveau européen pour adopter une politique de sanctions économiques, diplomatiques et politiques comme elle l'a fait avec la Russie, jusqu'à l'arrêt de ces bombardements et du blocus. Sans accord européen, la France doit les mettre en place de manière unilatérale. La politique de sanction doit aller au-delà de l'embargo sur les armes et toucher aux intérêts économiques de l'Etat.

A défaut, la France doit être considérée comme complice des massacres et de crimes contre l'humanité. La France doit adopter des mesures visant l'arrêt et au démantèlement des colonies, et doit reconnaître unilatéralement l'Etat palestinien. Cela contribuera à créer les conditions de relance d'un processus de paix qui ne peut se fonder que sur la justice et le droit.

4. Les explications

- La qualification de génocide.

Un génocide est défini, selon l'article 2 de la [Convention sur le génocide](#) ratifiée par la France comme des actes de "meurtres de membres d'un groupe ; atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ; soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ; mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ; le transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe" commis de manière intentionnelle en vue de "détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux" [repris dans l'article 6 du [Statut de Rome](#)].

Un génocide se définit donc à la fois par la matérialité et par l'intentionnalité. Notre mouvement politique peut le qualifier s'il en est convaincu sans attendre la décision d'instances juridiques internationales qui jugent nécessairement des années plus tard. Dès le 2 novembre 2023, sept rapporteurs indépendants des Nations Unies ont dénoncé "un risque grave de génocide" à l'encontre de la population palestinienne [[communiqué de presse ONU](#)]. Depuis le 12 décembre, la Fédération Internationale des Droits Humains parle également de génocide. [[Déclaration FIDH](#)]

- **La matérialité des crimes commis est assez évidente** après des dizaines de milliers de morts civils, la destruction massive des infrastructures et la limitation drastique de l'assistance humanitaire et notamment l'entrée de produits alimentaires et d'eau créant une situation de famine. En soi, ces actes constituent doré et déjà, de façon objectivables, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.
- **Les intentions génocidaires** du gouvernement d'Israël sont plus incertaines. Nous constatons un faisceau d'indices comme les propos de Yoav Gallant (Ministre de la défense et membre du Cabinet de guerre) "Pas d'électricité, pas d'eau, pas de gaz, tout est fermé[...]. Nous combattons des animaux humains et nous agissons en conséquence *Nous combattons des animaux humains et nous agissons en conséquence. Nous détruirons tout*" (9 octobre 2023), l'existence d'un plan d'expulsion de la population dans le Sinaï [[Times of Israël](#)]. Quant à Benjamin Netanyahu, il est résolu à « *réduire la population de Gaza au niveau le plus bas possible* » [[Le Monde](#)].

Suite à une saisine de l'Afrique du Sud, la Cour Internationale de Justice alerte le 14 janvier 2024 contre un "risque réel et imminent de génocide" sans pour autant appeler à un arrêt des hostilités [[Le Monde](#)]. Or la convention sur le génocide oblige ses Etats signataires même en cas de "risque". **La France est donc complice de génocide si elle reste passive face à ces événements.** Elle doit prévenir et empêcher le risque génocidaire par tous les moyens. Le Nicaragua poursuit d'ailleurs l'Allemagne pour complicité de génocide devant la CPI.

- **La situation politique en Israël.** Les actions non-violentes comme les “marches du retour” organisées à Gaza sous occupation en 2018-2019 ont été réprimées dans le sang faisant 235 morts et des milliers de blessés côté palestinien et 2 morts côté israélien. Le blocus de la bande de Gaza augmentait continuellement la pression. De plus, la barrière technologique installée autour de Gaza a été considérée comme infranchissable. Les troupes militaires ont été envoyées en Cisjordanie protéger les nouvelles colonies. Des mouvements suprémacistes juifs étaient entrés au Gouvernement à l’instar des ministres Bezalel Smotrich et Itamar Ben Gvir, qui cherchent à éliminer la présence palestinienne du Jourdain à la mer Méditerranée. Ils ont pu évoquer la déportation des Palestiniens à l’étranger. Le cabinet de Sécurité d’Israël a évoqué des pourparlers avec le Congo [[Le Figaro](#)]. Benjamin Netanyahu était avant le 7 octobre contesté par des procès pour corruption et un mouvement social d’ampleur. Il a toujours une majorité au Parlement de 4 députés et seule la fin de cette coalition pourra le faire démissionner. En Cisjordanie et à Jérusalem-Est, son Gouvernement poursuit sa politique de soutien aux colonisations, illégales au regard du droit international. Le gouvernement actuel légalise de plus en plus de colonies et ferme les yeux sur les exactions des colons en augmentation depuis le 7 octobre. Plus de 400 palestinien-nes ont été assassiné-es en Cisjordanie sans que l’armée présente n’intervienne. Par ailleurs, on constate la détention arbitraire sans chefs d’accusation ni procès de milliers de prisonnier-es palestinien-nes. Nombre d’enfants et d’adultes sont ainsi détenus pendant des années ce qui est contraire au droit international.
- **Le Hamas.** Le Hamas est classé comme une organisation terroriste par l’Union Européenne dont la France. Il est soutenu militairement, logistiquement et économiquement par l’Iran et par le Qatar qui héberge son leader Ismaël Haniyeh. La Charte du Hamas contenait jusqu’en 2017 des articles ouvertement antisémites. Elle maintient cependant son objectif d’éliminer Israël pour ériger un Etat islamique. Le Hamas fonctionne de manière dictatoriale en éliminant ses opposants, restreignant la liberté de la presse, organisant des attentats contre des civils et utilisant des enfants soldats. Des tensions existent entre les branches militaires et la branche politique dont les dirigeants vivent à Doha. Savoir si le Hamas pourrait devenir un jour un interlocuteur capable de négocier une paix est controversée.
- **L’Autorité palestinienne** dirigée par Mahmoud Abbas depuis 2005 paraît en incapacité de peser sur l’issue du conflit. Elle est tenue à l’écart de la bande de Gaza depuis 2007 et un épisode de guerre civile. Minée par la corruption, sous la dépendance des bailleurs de fonds internationaux (UE et Etats-Unis principalement), sous le contrôle permanent d’Israël, l’Autorité palestinienne n’est encore qu’un Etat en formation et à la souveraineté limitée.

Point d’attention

- Il faut refuser d’un côté comme de l’autre toute instrumentalisation du génocide des juifs pendant la Seconde Guerre Mondiale. Ni les Israéliens, ni les Palestiniens ne sont des nazis. Du côté israélien, il n’y a pas d’immunité historique permettant de réfuter toute qualification de génocide. Contre toute vérité historique, Benjamin Netanyahu

a attribué l'idée de la « solution finale » au grand mufti de Jérusalem, qui aurait proposé à Adolf Hitler d'exterminer tous les juifs de la planète. Il a aussi qualifié le Hamas de "nouveaux nazis". Du côté palestinien, les crimes contre l'humanité ne permettent pas non plus de se comparer à l'organisation industrielle de la Shoah déployée dans un contexte historique spécifique.

5. Nos propositions

→ Depuis le 16 novembre 2023, nous demandons au Président de la République d'exiger auprès d'Israël l'entrée des enquêteurs de la CPI dans Gaza afin d'enquêter sur les crimes qui y auraient été commis. Une telle enquête permettrait à la justice internationale d'agir tant sur les prises d'otages de civil-es que sur les milliers de victimes des bombardements ciblant notamment des lieux protégés par les conventions de Genève comme les écoles ou les hôpitaux. Elle doit prendre l'initiative au sein de l'Assemblée générale des Etats parties de la CPI, d'encourager le Procureur Karim Khan à publier des mandats d'arrêt contre les principaux responsables, israéliens et du Hamas, susceptibles d'avoir commis des crimes contre l'humanité .

→ Un embargo sur les armes et l'ensemble des matériels militaires et répressifs doit être adopté de manière immédiate alors que la France continue de fournir des équipements à Israël.
Nous demandons à l'Union Européenne - et en cas de désaccord à la France - d'adopter des sanctions économiques contre Israël tant que l'offensive contre Gaza est en cours. Ces sanctions doivent être à la hauteur des destructions et impacter l'économie israélienne. L'accord d'association entre l'UE et Israël doit être suspendu.
Ces sanctions doivent également concerner les produits issus des colonies de manière définitive tant que celles qui sont illégales ne sont pas démantelées

→ La France doit reconnaître de manière unilatérale l'Etat palestinien comme le font déjà 139 pays depuis 1988. Cela contribuerait à faire pression sur Israël pour l'ouverture de réelles négociations de paix.

Dates clés

1947. Plan de partage de l'ONU prévoyant une séparation de la Palestine en trois : un Etat juif, un Etat arabe et une zone sous contrôle international

14 mai 1948. Déclaration d'indépendance de l'Etat d'Israël par Ben Gourion, provoquant l'exode et l'expulsion d'Arabes palestiniens vers les pays limitrophes et pour 700 000 d'entre eux vers Gaza

1967. Guerre des Six jours. Suivi d'une occupation illégale du Sinaï par Israël et exode de 500 000 Palestiniens

1973. Guerre du Kippour. Offensive par l'Egypte et la Syrie pour reprendre le canal de Suez mais victoire d'Israël.

1987-1993. Première Intifada (soulèvement dans un camp de réfugiés palestinien)

1993. Accords d'Oslo entre Israël et l'OLP

2000-2005. Deuxième Intifada

2007. Prise de pouvoir de Gaza par le Hamas et instauration d'un blocus par Israël

2008-2009. Guerre de Gaza

2021. Série d'affrontements menés par le Hamas pendant le Ramadan

Décembre 2022. Élection de Netanyahu en tant que Premier ministre

7 octobre 2023. Attaques du Hamas

Chiffres clés sur Israël-Palestine

- Population : 9,6 millions en Israël ; 4,6 millions dans les Territoires palestiniens occupés dont la moitié dans la bande de Gaza
- Superficie : 21 000 km² en Israël ; 8200 dans les Territoires palestiniens

Ressources utiles

- [Motion](#) votée en Conseil Fédéral le 5 décembre 2023
- [Résolution](#) du Parlement Européen du 18 janvier 2024